

Ordre du jour :

- Compte administratif / Compte de gestion / Affectation de résultat : budget principal, ordures ménagères, Spanc, gymnase des Mille Etangs
- Taux des taxes additionnelles 2012
- Tarification des ordures ménagères 2012
- Gymnase des Mille Etangs : contribution des communes 2012
- Office du Tourisme de la Haute-Vallée de l'Ognon : demande d'une avance avant le vote du budget 2012
- Mission locale espace jeunes de l'arrondissement de Lure-Luxeuil : adhésion pour l'année 2012
- Comité départemental de cyclisme de Haute-Saône : subvention de fonctionnement – année 2012 – attribution
- Musique et Mémoire : subvention de fonctionnement – année 2012 – attribution
- Politique insertion emploi : clause d'insertion dans les marchés publics – adhésion
- Attribution d'une subvention « ménages très modestes » pour travaux dans le cadre de l'OPAH - N°20
- Gymnase des Mille Etangs : lancement de la consultation des entreprises
- Prescription d'une révision simplifiée du plan local d'urbanisme de Melisey n°2
- Contrat unique d'insertion – CUI CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) – Prolongation N°2
- Convention tripartite d'utilisation du gymnase des Mille Etangs 2012

Monsieur le Président demande au conseil communautaire l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Attribution d'une subvention « ménages très modestes » pour travaux dans le cadre de l'OPAH - N°21
- Attribution d'une subvention « façade » pour travaux dans le cadre de l'OPAH - N°10

Le Conseil Communautaire autorise le Président à procéder à cette modification.

DEL. 01 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2011 – BUDGET PRINCIPAL

Sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, 1^{er} Vice-Président, le conseil communautaire s'est vu présenter les documents budgétaires de l'exercice 2011.

A l'unanimité (33 voix pour), le Conseil Communautaire **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2011 qui peut se résumer ainsi, étant précisé que le Président n'a pas pris part au vote.

RESULTATS EXERCICE 2011		
Libellés	Section d' Investissement	Section de Fonctionnement
Mandats émis	115 093.26 €	293 725.76 €
Titres émis	310 714.58 €	338 244.72 €
Résultat	195 621.32 €	44 518.96 €

	RESULTATS DE CLOTURE AU 31/12/2010	AFFECTATION 2011	RESULTATS EXERCICE 2011	RESULTATS DE CLOTURE AU 31/12/2011
Investissement	-199 345.08 €		195 621.32 €	- 3 723.76 €
Fonctionnement	369 955.819 €	37 215.08 €	44 518.96 €	377 299.69 €
TOTAUX	170 650.73 €	37 215.08 €	240 140.28 €	373 575.93 €

	RESULTATS DE CLOTURE AU 31/12/2011	RESTE A REALISER AU 31/12/2011	RESTE A REALISER AU 31/12/2011	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
		DEPENSES	RECETTES	
Investissement	- 3 723.76 €	338 000.00 €	208 300.00 €	- 133 423.76€
Fonctionnement	377 299.69 €			377 299.69 €
TOTAUX	373 575.93 €	338 000.00 €	208 300.00 €	243 875.93 €

DEL. 02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2011 - BUDGET PRINCIPAL

Le Compte Administratif ayant été adopté par les membres du conseil communautaire par délibération n° 01, il a été présenté le Compte de Gestion de l'exercice 2011 réalisé par le receveur de Melisey.

Les recettes et les dépenses portées dans ce document sont, sans exception, celles faites par la communauté de communes pendant l'année 2011 et sont le reflet exact du Compte Administratif précité.

A l'unanimité (34 voix pour), le Conseil Communautaire **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'année 2011 du Budget Principal de la CCHVO réalisé par M.DOILLON, receveur à Melisey.

DEL. 03 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2011 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} février 2012,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de : **377 299.69 €**
- ✓ Un déficit d'investissement de : **3 723.76 €**

A l'unanimité (34 voix pour), le Conseil Communautaire **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2011 comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 : 243 875.93 €
 Report en Investissement au D 001 : 3 723.76 €
 Au compte 1068 : 133 423.76 €

DEL. 04 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2011 – BUDGET ORDURES MENAGERES

Sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, 1^{er} Vice-Président, le conseil communautaire s'est vu présenter les documents budgétaires de l'exercice 2011.

A l'unanimité (33 voix pour), le Conseil Communautaire **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Ordures Ménagères de l'exercice 2011 qui peut se résumer ainsi, étant précisé que le Président n'a pas pris part au vote.

RESULTATS EXERCICE 2011		
Libellés	Section d' Investissement	Section de Fonctionnement
Mandats émis	4 075.45	491 907.66 €
Titres émis	9 500.00 €	510 819.04 €
Résultat	5 424.55 €	18 911.38 €

	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2010	AFFECTATION 2011	RESULTATS EXERCICE 2011	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2011
Investissement	2 000.00 €		5 424.55,00 €	7 424.55 €
Fonctionnement	115 511.10 €	9 000,00 €	18 911.38 €	125 422.48 €
TOTAUX	117 511.10 €	9 000,00 €	24 335.93 €	132 847.03 €

	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2011	RESTE A REALISER AU 31/12/2011	RESTE A REALISER AU 31/12/2011	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
		DEPENSES	RECETTES	
Investissement	7 424.55 €	31 800.00 €	20 500.00 €	- 3 875.45 €
Fonctionnement	125 422.48 €			125 422.48 €
TOTAUX	132 847.03 €	31 800.00 €	20 500.00 €	121 547.03 €

DEL. 05 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2011 - BUDGET ORDURES MENAGERES

Le Compte Administratif ayant été adopté par les membres du conseil communautaire par délibération n° 03, il a été présenté le Compte de Gestion de l'exercice 2011 réalisé par le receveur de Melisey.

Les recettes et les dépenses portées dans ce document sont, sans exception, celles faites par la communauté de communes pendant l'année 2011 et sont le reflet exact du Compte Administratif précité.

A l'unanimité (34 voix pour), le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'année 2011 du Budget Ordures Ménagères de la CCHVO réalisé par M.DOILLON, receveur à Melisey.

DEL. 06 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2011 – BUDGET ORDURES MENAGERES

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} février 2012,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

✓ Un excédent de fonctionnement de : **125 422.48 €**

✓ Un excédent d'investissement de : **7 424.55 €**

A l'unanimité (34 voix pour), le Conseil Communautaire AFFECTE le résultat de l'exercice 2011 comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 : 121 547.03 €

Report en Investissement au R 001 : 7 424.55 €

Au compte 1068 : 3 875.45 €

DEL. 07 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2011 – BUDGET SPANC

Sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, 1^{er} Vice-Président, le conseil communautaire s'est vu présenter les documents budgétaires de l'exercice 2011.

A l'unanimité (33 voix pour), le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget SPANC de l'exercice 2011 qui peut se résumer ainsi, étant précisé que le Président n'a pas pris part au vote.

RESULTATS EXERCICE 2011		
Libellés	Section d' Investissement	Section de Fonctionnement
Mandats émis	444.46 €	33 749.68 €
Titres émis	2 950,25 €	37 261.00 €
Résultat	2 505.79 €	3 511.32 €

	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2010	AFFECTATION 2011	RESULTATS EXERCICE 2011	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2011
Investissement	5 847.16 €		2 505.79 €	8 352.95 €
Fonctionnement	- 514.86 €		3 511.32 €	2 996.46 €
TOTAUX	5 332.30 €	0,00 €	6 017.11 €	11 349.41 €

	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2011	RESTE A REALISER AU 31/12/2011	RESTE A REALISER AU 31/12/2011	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
		DEPENSES	RECETTES	
Investissement	8 352.95 €	500,00 €		7 852.95 €
Fonctionnement	2 996.46 €			2 996.46 €
TOTAUX	11 349.41 €	500,00 €	0,00€	10 849.41 €

DEL. 08 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2011 - BUDGET SPANC

Le Compte Administratif ayant été adopté par les membres du conseil communautaire par délibération n° 07, il a été présenté le Compte de Gestion de l'exercice 2011 réalisé par le receveur de Melisey.

Les recettes et les dépenses portées dans ce document sont, sans exception, celles faites par la communauté de communes pendant l'année 2011 et sont le reflet exact du Compte Administratif précité.

A l'unanimité (34 voix pour), le Conseil Communautaire **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'année 2011 du Budget SPANC de la CCHVO réalisé par M.DOILLON, receveur à Melisey.

DEL. 09 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2011 – BUDGET SPANC

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} février 2012,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

✓ Un excédent de fonctionnement de : 2 996.46 €

✓ Un excédent d'investissement de : 8 352.95 €

A l'unanimité (34 voix pour), le Conseil Communautaire **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2011 comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 : 2 996.46 €

Report en Investissement au R 001 : 8 352.95 €

Au compte 1068 : 0 €

DEL. 10 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2011 – BUDGET GYMNASSE DES MILLE ETANGS

Sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, 1^{er} Vice-Président, le conseil communautaire s'est vu présenter les documents budgétaires de l'exercice 2011.

A l'unanimité (33 voix pour), le Conseil Communautaire **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget GYMNASSE DES MILLE ETANGS de l'exercice 2011 qui peut se résumer ainsi, étant précisé que le Président n'a pas pris part au vote.

RESULTATS EXERCICE 2011		
Libellés	Section d' Investissement	Section de Fonctionnement
Mandats émis	4 545.72 €	43 633.99 €
Titres émis	16 585.11 €	60 780.29 €
Résultat	12 039.39 €	17 146.30 €

	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2010	AFFECTATION 2011	RESULTATS EXERCICE 2011	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2011	CORRECTION AFFECTATION 2009
Investissement	- 1 486.11 €		12 039.39 €	10 553.28 €	-7 634.16 €
Fonctionnement	66 375.47 €	16 486.11	17 146.30 €	67 035.66 €	85 223.10 €
TOTAUX	64 889.36 €	16 486.11 €	29 185.69 €	77 588.94 €	77 588.94 €

	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2011	RESTE A REALISER AU 31/12/2011	RESTE A REALISER AU 31/12/2011	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
		DEPENSES	RECETTES	
Investissement	-7 634.16 €	20 400.00 €	400.00 €	-27 634.16 €
Fonctionnement	85 223.10 €			85 223.10 €
TOTAUX	77 588.94 €	20 400.00 €	400,00 €	57 588.94 €

DEL. 11 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2011 - BUDGET GYMNASSE DES MILLE ETANGS

Le Compte Administratif ayant été adopté par les membres du conseil communautaire par délibération n° 10, il a été présenté le Compte de Gestion de l'exercice 2011 réalisé par le receveur de Melisey.

Les recettes et les dépenses portées dans ce document sont, sans exception, celles faites par la communauté de communes pendant l'année 2011 et sont le reflet exact du Compte Administratif précité.

A l'unanimité (34 voix pour), le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'année 2011 du Budget GYMNASE DES MILLE ETANGS de la CCHVO réalisé par M.DOILLON, receveur à Melisey.

DEL. 12 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2011 – BUDGET GYMNASE DES MILLE ETANGS

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} février 2012,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

✓ Un excédent de fonctionnement de : **85 223.10 €**

✓ Un déficit d'investissement de : **7 634.16 €**

A l'unanimité (34 voix pour), le Conseil Communautaire AFFECTE le résultat de l'exercice 2011 comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 : 57 588.94 €

Report en Investissement au D 001 : 7 634.16 €

Au compte 1068 : 27 634.16 €

DEL. 13 - TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES 2012

Monsieur le Président propose afin de financer le budget principal 2012, de faire évoluer les taux des taxes (foncier bâti, non bâti, habitation et CFE). Il s'agira de prendre en compte les nouveaux projets qui apportent après investissement, un besoin de fonctionnement et par conséquent une réduction de la capacité à faire de nouveaux investissements, conformément à la décision de la commission gestion en date du 1^{er} février 2012 et du bureau en date du 09 février 2012.

Ces taux évolueront de la manière suivante :

	Taux 2011	Proposition 2012
Taxe d'habitation	1.20	1.80
Taxe sur le foncier bâti	1.16	2.23
Taxe sur le foncier non bâti	4.38	6.57
Cotisation foncière des entreprises	1.51	3.40

A la majorité (19 voix pour, 12 contre et 3 abstentions), le Conseil Communautaire MODIFIE pour l'année 2012 le taux des taxes additionnelles comme suit :

Taxe d'habitation	1.80 %
Taxe sur les propriétés foncières bâties	2.23 %
Taxe sur les propriétés foncières non bâties	6.57 %
Cotisation foncière des entreprises	3.40 %

DEL. 14 - TARIFICATION DES ORDURES MENAGERES 2012

Monsieur le Président expose que suite à la Commission environnement et au Bureau, il est proposé de fixer comme suit la redevance des ordures ménagères au titre de l'année 2012, en tenant compte des augmentations du coût de la collecte, du coût du traitement et de la contribution au Sytevom :

Foyer 1 personne	1 part	78.00 €
Foyer 2 personnes	2 parts	156.00 €
Foyer 3 personnes	2.5 parts	195.00 €
Foyer 4 personnes	2.75 parts	214.50 €
Foyer 5 personnes	3 parts	234.00 €
Résidences secondaires	1.5 parts	117.00 €
Gîtes	1 part	78.00 €
Chambres d'hôtes	1.5 parts	117.00 €
Commerces / Services	1.5 parts	117.00 €
Hôtel / Restaurant	2 parts	156.00 €
Camping de 1 à 20 emplacements	1 part	78.00 €
Camping de 21 à 40 emplacements	2 parts	156.00 €
Camping de 41 emplacements et +	3 parts	234.00 €
Collège	4 parts	312.00 €
Salle polyvalente	3 parts	234.00 €
Supermarché	20 parts	1 560.00 €

Monsieur le Président expose que suite à la Commission environnement et au Bureau, il est proposé de fixer comme suit la redevance des ordures ménagères au titre de l'année 2012 pour le cas particulier, en tenant compte des augmentations du coût de la collecte, du coût du traitement et de la contribution au Sytevom :

Foyer 1 personne	1 part	45.00 €
Foyer 2 personnes	2 parts	90.00 €
Foyer 3 personnes	2.5 parts	112.50 €
Foyer 4 personnes	2.75 parts	123.75 €
Foyer 5 personnes	3 parts	135.00 €
Résidences secondaires	1.5 parts	67.50 €
Gîtes	1 part	45.00 €
Chambres d'hôtes	1.5 parts	67.50 €

A la majorité (31 voix pour, 2 contre et 1 abstention), le Conseil Communautaire ADOPTE la tarification 2012 des ordures ménagères comme ci-dessus.

DEL. 15 - GYMNASSE DES MILLE ETANGS : CONTRIBUTIONS DES COMMUNES 2012

Le financement des travaux de réhabilitation du gymnase des Mille Etangs est assuré en faisant appel à de l'autofinancement et surtout à un emprunt.

Son remboursement conduit à revoir le budget du gymnase pour intégrer cette dépense supplémentaire.

Le besoin est estimé à 12 000€ à se répartir entre les communes membres du collège de la manière suivante :

<i>Communes</i>	<i>Contribution 2012</i>	<i>Rappel 2011</i>
BELFAHY	499	355
BELMONT	722	800
BELONCHAMP	1 676	1 259
ECROMAGNY	1 053	949
FRESSE	4 704	3 470
HAUT DU THEM	2 747	2 234
LA CORBIERE	602	522
LA LANTERNE	1 434	939
LA NEUVELLE	2 496	1 934
LANTENOT	2 693	2 108
LINEXERT	1 039	843
MALBOUHANS	2 767	2 182
MELISEY	14 516	11 999
MIELLIN	773	656
MONTESSAUX	983	897
SERVANCE	7 183	6 315
SAINT BARTHELEMY	7 580	5 673
SAINT GERMAIN	8 838	7 872
TERNUAY	3 696	2 991
TOTAL	66 000	54 000

A la majorité (31 voix pour, 3 contre) le Conseil Communautaire DECIDE la contribution 2012 des communes suivant le tableau ci-dessus.

DEL. 16 - OFFICE DU TOURISME DE LA HAUTE-VALLEE DE L'OGNON – DEMANDE D'UNE AVANCE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2012

A l'unanimité (34 voix pour), le Conseil Communautaire DECIDE de procéder à l'avance de 10 000 € sur la subvention accordée à l'Office du Tourisme de la Haute-Vallée de l'Ognon.

DEL. 17 - MISSION LOCALE ESPACE JEUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE LURE-LUXEUIL ADHESION POUR L'ANNEE 2012

Créée sous l'impulsion de l'Etat et des collectivités locales, la mission locale de l'arrondissement propose aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire un accueil personnalisé dans leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale.

Elle mobilise de nombreux dispositifs pour assurer des missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement dans le domaine de l'emploi, de la formation, de la santé, du logement, de la mobilité, des ressources ou encore des loisirs et activités sportives. Elle met au service des jeunes des outils multimédia. Elle développe des projets avec ses principaux partenaires : Etat, Région, Département, communes de l'arrondissement de Lure-Luxeuil-les-Bains.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon souhaite apporter un soutien actif à la Mission Locale de l'Arrondissement aussi bien dans son fonctionnement courant que dans le développement de ses offres de services auprès des jeunes.

Le Conseil Communautaire DECIDE de ne pas voter dans l'immédiat.

DEL. 18 - COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLISME DE HAUTE-SAONE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2012

Par courrier en date du 05 janvier 2012, le Comité Départemental de Cyclisme de Haute-Saône dont le Président est Monsieur Roland JEUDY, sollicite un soutien financier pour son projet « la Ronde de la Haute-Saône » qui parcourra le territoire de la Communauté de Communes et se déroulera les 13,14 et 15 avril 2012.

L'objectif est d'organiser une épreuve cycliste d'importance sur le département de la Haute-Saône. Cette compétition sillonnant le département en 3 étapes :

- Contre-la-montre individuel dans les rues de Luxeuil-les-Bains
- Luxeuil-les-Bains / Villersexel (sont traversées les communes de Melisey, Belonchamp et Fresse)
- Champlitte / Vesoul

Elle vise à :

- promouvoir la discipline en dotant le cyclisme départemental d'une véritable vitrine
- provoquer engouement et effervescence
- susciter l'adhésion de nouveaux licenciés,
- favoriser la cohésion du milieu associatif haut-saônois par un véritable travail commun,
- promouvoir le département et ses villes étapes en forgeant l'image de ces collectivités et ses habitants
- collaborer avec les entreprises haute-saônoises et franc-comtoises en portant haut leurs « couleurs », en renforçant leur réputation.

A la majorité (24 voix pour, 10 contre) le Conseil Communautaire décide d'ATTRIBUER au Comité Départemental de Cyclisme de Haute-Saône une subvention de fonctionnement de 300 € pour l'année 2012.

DEL. 19 - ASSOCIATION MUSIQUE ET MEMOIRE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2012

Par courrier en date du 29 septembre 2011, l'association Musique et Mémoire dont le Président est Monsieur Dominique PARROT, sollicite un soutien financier pour son festival qui se déroulera du 13 au 29 juillet 2012.

Scène vivante et critique, laboratoire des musiques anciennes et contemporaines, le Festival Musique et Mémoire, membre du Réseau Européen de Musique Ancienne, s'impose désormais comme l'un des événements marquants de la scène baroque française.

Pour sa 19^{ème} édition, le Festival Musique et Mémoire apporte son soutien aux ensembles invités se concentre sur 3 formations en résidence (il Ballo, Vox Luminis, Ensemble Correspondances) dont le travail spécifique permettra d'apporter au public les fruits d'un véritable voyage musical en profondeur.

Année après année, le festival s'est taillé une identité forte permettant au territoire réinvesti, de diffuser l'idée et l'expérience d'une aventure humaine et culturelle désormais incontournable dans le paysage des festivals de l'été, plutôt rares au nord et à l'Est de l'Hexagone.

Les partenariats avec les Communautés de Communes notamment sont essentiels pour assurer le devenir culturel et artistique du festival Musique et mémoire.

Le financement du festival Musique et Mémoire repose sur une économie mixte associant partenaires institutionnels publics, entreprises mécènes, fonds de soutien et partenaires médias.

A la majorité (17 voix pour, 12 contre et 5 abstentions) le Conseil Communautaire décide d'ATTRIBUER à l'association Musiques et Mémoires une subvention de fonctionnement de 3000 € pour l'année 2012 (rappel de la subvention 2011 : 3 000 €).

Mr DURRINGER Bernard quitte la séance à 21h30

DEL. 20 - POLITIQUE INSERTION EMPLOI - : CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS - ADHESION

La CCHVO entend, dans le respect du code des marchés publics, favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles.

L'article 14 du Code des Marchés Publics (CMP) prévoit des clauses d'insertion dans les marchés de travaux. Concrètement, le cahier des charges fixe un pourcentage d'heures de travail que l'entreprise titulaire doit réserver aux publics en insertion.

Elle permettrait de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion. Elle permettrait également de répondre au besoin de main d'œuvre des entreprises qui connaissent dans certains secteurs des difficultés de recrutement.

A la majorité (21 voix pour, 10 contre et 2 abstentions) le Conseil Communautaire décide d'ADHERER à l'Association de Développement des Cantons d'Héricourt moyennant une participation de 0.20 € par habitant (6 436 hab.) soit 1 287.20 € pour l'année 2012.

DEL. 21 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « MENAGES TRES MODESTES » POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH – N°20

Le Conseil Communautaire, réuni le 22 juillet 2009, a délibéré en faveur de la mise en place d'une politique complémentaire aux dispositifs existants dans le cadre de la mise en œuvre d'une OPAH intercommunautaire en lien avec les Communautés de Communes des Mille Etangs et de Rahin et Chérimont au 1^{er} janvier 2010.

Aussi, dans le cadre de la politique visant à promouvoir l'amélioration du parc immobilier des propriétaires occupants très sociaux (travaux classiques, d'handicap mais également les projets de mise en œuvre d'économies d'énergies), le Conseil Communautaire a décidé la mise en place d'une aide complémentaire aux dispositifs traditionnels de 15 % du montant des travaux subventionnables dans la limite de 10 000€ H.T. de travaux, les propriétaires devant être éligibles au barème très sociaux de l'ANAH.

Une demande d'un ménage de la commune de TERNUAY, pour des travaux de d'un montant prévisionnel de 5 043.66 € H.T. entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

A l'unanimité (33 voix pour) le Conseil Communautaire VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant de 757 € à ce ménage.

DEL. 22 - GYMNASSE DES MILLE ETANGS : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Vu la délibération n° 44 en date du 02 juin 2010, autorisant le lancement d'une étude de programmation pour la réhabilitation du gymnase du collège des Mille Etangs,

Vu la délibération n° 27 en date du 24 mars 2011, approuvant le choix du cabinet Hervé BOUDIER, de Dole, comme maître d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase du collège des Mille Etangs,

Considérant que la phase avant-projet est terminée, monsieur le Président explique qu'il convient maintenant de passer à la phase travaux et qu'il y a lieu de lancer une consultation des entreprises.

L'estimation du projet est évaluée pour un montant total de 381 205.00 € H.T.

Les travaux consistent principalement à aménager de nouveaux vestiaires et à réhabilitation la salle de sport.

A l'unanimité (33 voix pour) le Conseil Communautaire DECIDE de lancer la procédure de consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de nouveaux vestiaires et la réhabilitation de la salle de sport du gymnase du collège des Mille Etangs par voie de marché à procédure adaptée (MAPA).

DEL. 23 - PRESCRIPTION D'UNE REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MELISEY N°2

Monsieur le Président rappelle :

- la requête de Monsieur DEMESY Yves de Melisey de déposer un permis de construire pour une maison de gardiennage sur le lieu de son activité liée à la scierie au lieu « la Ferme des Hauts »
- l'erreur matérielle constatée sur le plan de zonage sur lequel n'a pas été reportée la zone UY lors de l'approbation du PLU en date du 14/09/2007 alors que l'activité était déjà présente sur le site
- le zonage actuel situé en zone agricole ne permet pas de répondre à la demande de M.DEMESY Yves.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-13 et suivants du code de l'urbanisme, il convient de prescrire la révision simplifiée du P.L.U pour rectifier l'erreur matérielle en créant une zone UY dans le secteur de la « Ferme des Hauts », secteur situé en zone Natura 2000.

A l'unanimité (33 voix pour) le Conseil Communautaire PRESCRIT la révision simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme de Melisey sur le secteur cadastré section E n°64 et 67, conformément aux articles L.123-1 et suivants du code de l'urbanisme pour rectifier l'erreur matérielle de manière à créer une zone UY; AUTORISE la concertation avec la population selon les modalités suivantes :

- affichage en mairie - insertion d'une mention dans la presse - mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ; DECIDE de missionner le cabinet DELPLANQUE & ASSOCIES pour accompagner la Communauté de Communes dans la mise en œuvre de ces procédures et autoriser le Président à signer la convention.

DEL. 24 - CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CUI-CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) – PROLONGATION N°2

Par délibération n° 25 en date du 08 avril 2010, le conseil communautaire a décidé de recruter un contrat aidé pour l'aider à réaliser son bulletin communautaire, à mettre à jour son site internet ainsi que les sites des communes membres.

Par délibération en date du 23 juin 2011, le Conseil communautaire avait décidé de prolonger le contrat pour une durée de 6 mois.

Ce dernier arrivant à échéance le 29 février 2012, Pôle emploi a octroyé une prolongation de 6 mois, soit jusqu'au 31 août 2012.

La durée hebdomadaire est de 20heures.

L'aide de l'Etat s'élève à 85% : traitement et charges.

Le contrat aura une durée de 6 mois.

Le Président informe les membres qu'il s'agit là du dernier renouvellement, l'ensemble des contrats n'étant autorisé que pour une durée maximum de 24 mois.

A l'unanimité (33 voix pour) le Conseil Communautaire DECIDE de prolonger à compter du 1^{er} mars 2012 le contrat aidé en cours, sur la base de 20heures par semaine, pour une durée de 6 mois.

DEL. 25 - CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DU GYMNASSE DES MILLE ETANGS 2012

La Communauté de Communes met à disposition les équipements sportifs aux collégiens du Collège des Mille Etangs.

Une convention d'utilisation doit être signée entre d'une part, le Département de la Haute-Saône, d'autre part le Collège des Mille Etangs et la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

Le Département participe au coût d'utilisation des équipements sportifs.

A l'unanimité (33 voix pour) le Conseil Communautaire AUTORISE le Président à signer la convention tripartite d'utilisation du gymnase des Mille Etangs et AUTORISE le Président à solliciter une participation, au Conseil Général de la Haute-Saône, de 15€ par élève (5 880 € pour l'année 2012).

DEL. 26 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « MENAGES TRES MODESTES » POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH – N°21

Le Conseil Communautaire, réuni le 22 juillet 2009, a délibéré en faveur de la mise en place d'une politique complémentaire aux dispositifs existants dans le cadre de la mise en œuvre d'une OPAH intercommunautaire en lien avec les Communautés de Communes des Mille Etangs et de Rahin et Chérimont au 1^{er} janvier 2010.

Aussi, dans le cadre de la politique visant à promouvoir l'amélioration du parc immobilier des propriétaires occupants très sociaux (travaux classiques, d'handicap mais également les projets de mise en œuvre d'économies d'énergies), le Conseil Communautaire a décidé la mise en place d'une aide complémentaire aux dispositifs traditionnels de 15 % du montant des travaux subventionnables dans la limite de 10 000€ H.T. de travaux, les propriétaires devant être éligibles au barème très sociaux de l'ANAH.

Une demande d'un ménage de la commune de MELISEY, pour des travaux de d'un montant prévisionnel de 5 838.00 € H.T. entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

A l'unanimité (33 voix pour) le Conseil Communautaire VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant de 876 € à ce ménage.

DEL. 27 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « FACADES » POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH – N°10

Le Conseil Communautaire, réuni le 22 juillet 2009, a délibéré en faveur de la mise en place d'une politique complémentaire aux dispositifs existants dans le cadre de la mise en œuvre d'une OPAH intercommunautaire en lien avec les Communautés de Communes des Mille Etangs et de Rahin et Chérimont au 1^{er} janvier 2010.

Aussi, dans le cadre de la politique visant à promouvoir l'attractivité des centres bourgs, le Conseil Communautaire a décidé la mise en place d'une aide en faveur des travaux de rénovation de façades visibles depuis la rue et ne pouvant bénéficier d'aide de l'ANAH, politique incitative permettant d'avoir un impact significatif sur le cadre de vie et contribuant à l'effet d'entraînement de l'OPAH. Ce dispositif impliquant la mise en place d'un conventionnement avec le propriétaire maître d'ouvrage apporte une subvention de 15 % du montant des travaux subventionnables dans la limite de 8 000 € H.T. de travaux.

Une demande d'un ménage de la commune de BELONCHAMP, pour des travaux de d'un montant prévisionnel de 10 835.00 € H.T. entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

A l'unanimité (33 voix pour) le Conseil Communautaire VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant de 1 200 € à ce ménage.

QUESTIONS DIVERSES

- Dossier WITTMER :

Le Président informe les membres sur le dossier WITTMER. Le Tribunal demande à la CCHVO de réviser 3 articles du règlement SPANC et de payer la somme de 1 000 € à M.WITTMER.

Une rencontre aura lieu le 29 février avec l'avocate en charge du dossier pour décider de la suite : appel sous deux mois ou révision du règlement sous quatre mois.

Monsieur le Président informe que le prochain bureau se déroulera le jeudi 15 mars 2012 à 18h00.

Il fixe la prochaine séance au jeudi 29 mars 2012 à 19h30 à Miellin et demande aux membres de prendre date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Saintigny', with a long horizontal stroke extending to the right.

Henri SAINTIGNY
Président de la Communauté de Communes
de la Haute-Vallée de l'Ognon,